

**TRANSFERT DE FACTURATION À UN
LOCATAIRE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT N° 2021-1135**

PROPRIÉTAIRE Nom : _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____

LOCATAIRE Nom : _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____

Date de naissance : _____ N° compteur : _____

Employeur : _____ Lecture du compteur : _____

Date déménagement : _____ Date de lecture : _____

Montant du dépôt à effectuer : **50 \$** N° de client : _____

OU

À titre de locataire, j'ai antérieurement effectué un dépôt pour l'ouverture d'un compte à la Ville de Rouyn-Noranda au montant de : **50 \$** ☐

Avant d'occuper le présent logement, mon adresse était : _____

J'autorise la Ville de Rouyn-Noranda à transférer mon dépôt antérieur pour mon nouveau logement car j'ai acquitté toute somme due pour consommation d'eau à mon précédent logement.

Signature du locataire : _____ Date : _____

RENSEIGNEMENTS

Le paiement des comptes d'eau est de la responsabilité du propriétaire. La Ville peut cependant transférer à un locataire la facturation d'un compte d'eau, si celui-ci en fait la demande et s'il rencontre l'ensemble des conditions prévues au règlement n° 2021-1135 de la Ville de Rouyn-Noranda. En l'absence du respect de ces conditions, la facturation d'eau demeurera au nom du propriétaire.

Un dépôt de 50,00 \$ est exigible de tout locataire d'un logement résidentiel qui fait l'objet d'un transfert de facturation par le propriétaire. Le dépôt est remboursable lorsque le locataire cesse d'occuper un logement situé sur le territoire de Rouyn-Noranda et après paiement complet du dernier état de compte relatif à la consommation d'eau.

Un dépôt peut être transféré d'un logement à un autre à la seule condition qu'aucune somme ne soit due à la Ville par le locataire pour des factures d'eau précédentes. Dans ce cas, le dépôt doit obligatoirement être affecté aux sommes dues et un nouveau dépôt est alors exigible. De plus, le transfert de facturation au locataire est alors annulé jusqu'à ce qu'un nouveau dépôt soit effectué, le cas échéant.

Tout dépôt effectué avec un chèque sans provision entraîne également un retour de la facturation au propriétaire.

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et je consens au transfert de facturation de la taxe d'eau à mon nom. **Je reconnais que si les informations fournies sont inexactes ou incomplètes aucun transfert de facturation ne sera effectué ou le transfert de facturation pourra être annulé.**

Signature du locataire : _____ Date : _____

Signature du propriétaire : _____ Date : _____